

Documents à annexer obligatoirement à votre candidature :

- Extrait du Registre de Commerce ou des métiers datant de moins de 3 mois (KBIS)
- Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelle
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire ou un récépissé de déclaration d'activité remis par le centre de formalités des entreprises aux personnes physiques bénéficiant de la dispense d'immatriculation par l'article L.123-1-1 du Code de commerce
- Une déclaration d'activité d'auto entrepreneur

Une fois approuvée, cette candidature fera l'objet d'un courrier vous indiquant le montant à régler.

Fait à Le

Signature